

A Paris, le 8 septembre 2022

Monsieur Marc FESNEAU
Ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
78 rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

Objet : préavis de grève concernant les agents de la DRAAF des Hauts-de-France en poste dans les SIVEPs de Boulogne-Sur-Mer, Calais et Dunkerque.

Monsieur le Ministre,

L'organisation syndicale Force Ouvrière (FO) de la fonction publique, par l'intermédiaire de l'Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère de l'Agriculture dépose un préavis de grève à compter du **28 septembre 2022 à 00H et ceci pour une durée indéterminée.**

Ce présent préavis concerne tous les agents de la DRAAF des Hauts-de-France en poste dans les services d'inspection vétérinaire et phytosanitaires aux frontières (SIVEPs) de Boulogne-Sur-Mer, Calais (Port et Tunnel) et Dunkerque.

La récente modification du cycle de travail pour les agents de Boulogne-sur-Mer a fait naître un climat de mécontentement qui ne peut rester sans réaction. Ces modifications réalisées sans aucune concertation avec les agents et les représentants du personnel vont entraîner la baisse de leurs rémunérations et auront des répercussions sur leurs vies de famille.

Toutes les décisions sont prises par le ministère malgré l'opposition de nos représentants nationaux.

En local, les agents subissent ces décisions non concertées et leurs marges de manœuvre sont presque inexistantes. Sur ce sujet, le dialogue social est bafoué.

Les agents nous ont donc sollicités afin que leurs conditions de rémunération et de travail cessent de se dégrader. Depuis le début des contrôles aux frontières liés au BREXIT, les inspecteurs des SIVEPs de la façade Manche - Mer du Nord ont su s'adapter et démontrer leurs compétences pour assurer la fluidité du trafic de jour comme de nuit et ceci 365 jours par an.

Les différents cycles mis en place depuis le 1^{er} Janvier 2021 satisfont l'ensemble des inspecteurs qui avaient postulé pour des raisons en partie liées aux horaires et à la rémunération. Or, depuis le début de l'année et dans un souci d'économie, l'administration a décidé unilatéralement de modifier ces cycles de travail sans tenir compte de la réalité du terrain et en revenant sur ce qui a été promis lors des recrutements.

Pour rappel, deux cycles de travail sont actuellement en place :

- **Au SIVEP de Boulogne sur Mer** : le temps de travail annuel est de 1607 heures soit 44 heures hebdomadaires, réparties sur 5 vacations de 8h48. Ce cycle permet à l'agent de pouvoir poser 6,5 jours d'ARTT. Les temps de pause (repas) de 45 minutes sont considérés comme du temps de travail.

De plus, les agents travaillent un week-end (samedi, dimanche) sur deux.

- **Aux SIVEPs de Calais et Dunkerque** : le cycle Capitainerie implique de réaliser 61 vacations de jour et 61 vacations de nuit sur un cycle régulier de vacation de 12H. Ce cycle permet aux agents de planifier leur vie familiale et les repos entre 2 cycles permettent aux agents de se reposer correctement.

La publication, au JORF N°0180 du 5 août 2022, de l'arrêté du 29 juillet 2022 (NOR : AGRS2220643A) modifiant l'arrêté du 18 octobre 2001 relatif aux cycles de travail au ministère de l'agriculture et de la pêche va notamment impacter considérablement le cycle de travail des agents de Boulogne-sur-mer avec le passage d'un cycle de 44 heures à un cycle de 35 heures avec 2 jours de repos glissants choisis par l'administration.

Ceci entraîne une banalisation du travail des week-ends et jours fériés car aucune compensation n'est prévue. Avec les conséquences suivantes :

- une baisse de rémunération des heures de nuit ;
- une perte du choix des repos pour les agents ;
- une augmentation du nombre de samedis travaillés (7 sur 10) ;
- une baisse de la rémunération ;
- une dégradation de la vie de famille ;
- un cycle chrono-biologique médiocre.

Concernant le cycle Capitainerie en place sur les sites de Calais et Dunkerque, une modification proposée par l'administration lors d'un groupe de travail est à l'étude. Il s'agit de mettre plus d'agents les jours de semaine et moins la nuit et les week-ends. Ces changements vont impacter la rémunération des agents car ils réaliseront moins d'heures de nuit.

Quid des postes de 12 heures, de la régularité du cycle, de la perte de rémunération, de la planification ... ?

À ce jour, l'administration n'a pas donné officiellement plus d'informations sur les évolutions envisagées mais il semble qu'elle ait déjà des projets bien avancés.

Par ailleurs, nous dénonçons également :

- **Le « Turn-Over » important des vétérinaires en poste dans ces services, or ceux-ci sont indispensables** dans le fonctionnement d'un SIVEP. La majorité d'entre eux sont d'origine étrangère et les conditions de travail ne les incitent pas à rester. Ils demandent donc d'être mieux formés et accompagnés afin d'être mieux intégrés et motivés à rester.
- **L'absence de restauration subventionnée** : depuis la mise en place des contrôles par ces services, les agents demandent, comme pour les autres services du ministère, une restauration subventionnée. Les tickets restaurants promis sont à l'étude mais leur mise en place est toujours reportée. De plus, ces tickets ne sont pas prévus pour les agents hors cycle Capitainerie (SIVEP de Boulogne et missions supports) qui pourtant se restaurent également dans les mêmes conditions.
- **Les contraintes du cycle Capitainerie** qui impose de poser les congés à la semaine et ne donne pas de droit aux jours de fractionnement.
- **Des conditions de travail pénibles** : les locaux du SIVEP de Boulogne sont insalubres. Lors de fortes pluies, les locaux sont inondés et il est impossible d'accéder au sous-sol. Il n'y a donc plus accès à la salle de pause, aux vestiaires, au réfrigérateur. Par ailleurs, les coupures de courant récurrentes empêchant les agents de travailler dans des conditions optimales. Par ailleurs, la mise en place de prélèvements a été réalisée sans véritable formation. Enfin, la charge de travail est souvent disproportionnée la semaine et les agents ne se sentent pas écoutés.

À plusieurs reprises, lors des Comités Techniques Ministériels et encore récemment les 28 et 29 juin 2022, les représentants **FO Agriculture** ont dénoncé les évolutions néfastes des cycles de travail dans les SIVEPs, sans être entendus !

Les acquis sont légitimes et ne doivent pas être supprimés sans concertation.

Le dialogue social n'est pas juste une case à cocher !

Nos revendications sont donc :

- **de conserver les cycles de travail actuellement pratiqués dans les SIVEPs, ceci afin d'éviter toute perte de rémunération et de qualité de la vie familiale ;**
- **de compenser les week-ends et jours fériés travaillés afin qu'ils ne deviennent pas des jours de travail banalisés ;**

- de mettre en place dès à présent, des tickets restaurant pour **TOUS** les agents travaillant dans les SIVEPs (inspecteurs et missions supports) ;
- d'améliorer les conditions de travail en trouvant de toute urgence des locaux dignes pour les agents du SIVEP de Boulogne-sur-Mer ;
- de respecter l'équité envers tous les agents des SIVEPs ;
- de permettre aux agents de poser leurs congés à la vacation ;
- de permettre la pose des jours de fractionnement obtenus quel que soit le site d'emploi.

L'arrêt du travail les week-ends et jours fériés ajouté à la baisse des heures de nuit entraînant une baisse conséquente des revenus est une injustice qui n'est pas acceptable !

Les agents veulent être entendus : **ils ne souhaitent pas que leurs cycles de travail soient modifiés !**

Soutenue par l'ensemble des agents des SIVEPs, **FO Agriculture** vous demande donc que des documents préparatoires explicites prenant en compte les revendications ci-dessus soient envoyés aux représentants du personnel **préalablement à la tenue du Comité Technique de la DRAAF des Hauts-de-France du 29 septembre prochain et soient présentés lors de cette instance.**

Les représentants du personnel **FO Agriculture**, en particulier ceux de **FO Agriculture de la DRAAF Hauts-de-France**, se tiennent à votre disposition durant la durée de ce préavis et prendront connaissance des solutions que vous voudrez bien mettre en place afin que les intérêts des agents soient préservés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Union des Syndicats Force Ouvrière
du Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la pêche
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP**

Le secrétaire général FO Agriculture,


Jean-Christophe LEROY

Copie à :

- Monsieur Georges-François LECLERC - Préfet des Hauts-de-France,
- Madame Sophie DELAPORTE - Secrétaire Générale du MASA,
- Madame Maud FAIPOUX – Directrice Générale de l'alimentation,
- Monsieur Bjorn DESMET - DRAAF Hauts-de-France,
- Monsieur Michel GUILLOU – DRAAF Adjoint Hauts-de-France,
- Monsieur Arnaud CHATRY – Chef du SIVEP central,
- Messieurs Frédéric BERTRAND et Luc FLEUREAU - Chefs de poste des SIVEPs (Boulogne-sur-Mer, Calais et Dunkerque).

FO Agriculture

78 rue de Varenne - 75349 PARIS 07 SP

Tél. : 01 49 55 52 84 / 55 52

Courriel : foagriculture@agriculture.gouv.fr